



# Mobilité départementale des agents de la fonction publique par métier et par âge

Pascal GODEFROY et Sarah TOUZÉ

**Au cours de l'année 2021, 140 000 agents civils de la fonction publique ont changé de département, soit 2,6% des agents présents au 31 décembre 2020. Ce taux, quasi stable depuis 2012, varie selon le versant : 4,0% des agents civils de la fonction publique de l'État ont changé de département, 1,1% de ceux de la fonction publique territoriale et 2,5% de ceux de la fonction publique hospitalière.**

**La mobilité départementale varie selon les métiers et décroît avec l'âge. Les enseignants, qui représentent près de la moitié des effectifs de la fonction publique de l'État, sont moins mobiles que l'ensemble des agents du versant : 2,6% d'entre eux ont changé de département en 2021, 6,8% des moins de 34 ans et 1,6% des plus de 40 ans. Le personnel de la sécurité intérieure, qui représente 6,0% des effectifs de la fonction publique de l'État, est plus mobile : 6,1% des agents ont changé de département en 2021, 12,2% des moins de 34 ans et 3,1% des plus de 40 ans.**

**Dans la fonction publique territoriale, 1,2% des agents de la filière administrative et 0,5% de ceux de la filière technique ont changé de département en 2021, avec des différences par âge moins marquées. Dans la fonction publique hospitalière, la filière soignante est moins mobile que l'ensemble du versant.**

**Les agents travaillant dans les départements ayant une frontière maritime semblent géographiquement plus « captifs » de leur affectation que ceux des départements de l'Île-de-France dont les taux de rotation sont plus importants.**

Au cours de l'année 2021, tous statuts confondus, 140 000 agents civils de la fonction publique ont changé de département d'affectation, soit 2,6% des agents civils présents dans la fonction publique fin 2020. Ils étaient 140 600 en 2016, soit 2,7% des agents civils présents fin 2015 et 120 300 en 2012, soit 2,4% des agents civils présents fin 2011 (Figure 1). Ces taux de départ départementaux évoluent peu au fil du temps et sont relativement faibles (voir encadré Méthode). Mais l'analyse de la mobilité géographique dépend de la maille géographique retenue : 74% des agents civils de la fonction publique ont changé d'établissement en 2021, qu'ils aient ou n'aient pas, ce faisant, changé de département d'affectation ; ils étaient 8,0% en 2016 et 8,2% en 2012.

Les changements de département sont plus fréquents dans la fonction publique de l'État (FPE) que dans la fonction publique hospitalière (FPH) et la fonction publique territoriale (FPT) : 88 100 agents civils de la FPE ont changé de département en 2021, soit 4,0% des agents présents fin 2020. Dans la FPT, seulement 21 900 agents ont intégré en 2021 une collectivité située dans un autre département, soit 11% des agents présents fin 2020. Dans la FPH, 30 000 agents ont intégré en 2021 un établissement situé dans un autre département, soit 2,5% des agents présents fin 2020. Notons qu'entre 2012 et

2021, ces taux de départ départementaux ont augmenté dans la FPT, passant de 0,7% en 2012 à 1,1% en 2021, et dans la FPH, passant de 2,0% en 2012 à 2,5% en 2021.

## Les professeurs certifiés et agrégés sont trois fois plus mobiles que les professeurs des écoles

Si la mobilité départementale varie selon les versants, elle varie également selon les métiers. Les enseignants représentent 46% des effectifs de la FPE. Leur taux de départ départemental est inférieur à celui du versant. En 2021, 25 700 enseignants ont changé de département, soit 2,6% des agents présents fin 2020, 30 000 en 2016, soit 3,1% des agents présents fin 2015 et 25 600 en 2012, soit 2,7% des agents présents fin 2011. Entre 2012 et 2021, le taux est donc stable avec toutefois une hausse notable en 2016, sans qu'il y ait eu pour autant de changement majeur de la politique de mobilité. Cette hausse de 0,4 point entre 2012 et 2016 est à mettre en relation avec l'augmentation des recrutements des professeurs des premier et second degrés qui culmine en 2014 et qui s'est traduite mécaniquement par une augmentation des mobilités en 2016, après l'année de stage.

Le taux de départ départemental est plus de trois fois plus élevé chez les professeurs agrégés et certifiés, qui représentent 14 % des effectifs du versant en 2020, que chez les professeurs des écoles, qui représentent 16 % des effectifs du versant. Avec des effectifs totaux comparables, 12 000 professeurs agrégés et certifiés ont changé de département d'affectation en 2021, soit 3,9 % de ceux présents fin 2020, mais seulement 3 700 professeurs des écoles, soit 1,1 % de ceux présents fin 2020.

Cette différence s'explique en partie parce que les jeunes professeurs des écoles sont d'abord nommés professeurs stagiaires et titularisés après l'année de stage dans un département de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Chez les professeurs certifiés, les mouvements inter-académies après l'année de stage sont plus fréquents. En effet, leur première affectation en tant que titulaire n'est pas toujours un choix et ce d'autant plus que certaines académies comme Créteil, Versailles et Amiens regroupent une part importante des premières affectations. Une deuxième raison de ces mobilités différenciées peut être liée à la féminisation plus grande du corps des professeurs des écoles. La part des femmes en 2021 y est de 85 % alors qu'elle est de 60 % chez les professeurs agrégés et certifiés. Or certaines contraintes familiales, qui peuvent limiter la mobilité géographique, sont plus souvent endossées par les femmes.

Chez les professeurs certifiés et agrégés, l'amplitude entre le taux de départ le plus élevé, celui du département de la Seine-Saint-Denis (8,2 % des professeurs certifiés et agrégés travaillant en Seine-Saint-Denis fin 2020 ont changé de département d'affectation en 2021), et le taux de départ le plus faible, celui du département des Hautes-Alpes (1,0 %), est de 7,2 points. Entre ces deux extrêmes, les taux de départ départementaux sont faibles à la Réunion, en Martinique, en Haute-Corse, en Guadeloupe et en Haute-Loire, élevés dans le Tarn-et-Garonne, et dans la plupart des départements de l'Île-de-France (Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Val-d'Oise). La situation est moins contrastée chez les professeurs des écoles avec une amplitude entre les taux de départ départementaux le plus élevé et le plus faible de 2,2 points.

Entre 2012 et 2021, le taux de départ est stable chez les professeurs certifiés ou agrégés, autour de 4,0 %, avec toutefois un taux plus élevé en 2016, de 4,4 %, lié à l'augmentation des recrutements en 2014. Chez les professeurs des écoles, la mobilité départementale affiche une légère baisse sur dix ans, avec un taux de départ de 1,4 % en 2012 et de 1,1 % en 2021.

### Plus de mobilité départementale pour les personnels de la sécurité intérieure

Les personnels de la sécurité intérieure (brigadiers, gardiens de la paix et surveillants de l'administration pénitentiaire) représentent 6 % des effectifs de la FPE. Leur taux de départ est au-dessus de celui du versant. En 2021, 8 200 agents civils ont changé de département, soit 6,1 % des agents présents fin 2020, 11 900 en 2016, soit 9,6 % des agents présents fin 2015, et 6 800 en 2012, soit 5,4 % des agents présents fin 2011. La part des femmes, de 22 % en 2021, est plus faible que chez les enseignants.

Le taux de départ des brigadiers, qui représentent 42 % des effectifs de la sécurité intérieure en 2020, est de 2,7 % en 2021, tandis que celui des gardiens de la paix, qui représentent 37 % des effectifs de la « filière », est de 8,8 % et celui des surveillants de l'administration pénitentiaire, qui représentent 21 % des effectifs de la filière, de 8,1 %.

Chez les brigadiers, le taux de départ le plus élevé est dans les Hauts-de-Seine (5,8 %), il est fort également dans l'Essonne, la Seine-Saint-Denis, à Paris et dans le Territoire-de-Belfort.

En 2021, chez les gardiens de la paix, si l'on exclut temporairement de l'analyse les départements<sup>1</sup> dans lesquels sont implantées les écoles nationales de police que les jeunes fréquentent en tant qu'élèves en début de carrière, le taux de départ est ramené à 5,3 %. Toujours hors départements d'implantation des écoles, l'amplitude entre le taux de départ le plus élevé, celui de Paris (8,8 % des gardiens de la paix travaillant à Paris fin 2020 ont changé de département d'affectation en 2021), et le taux de départ le plus faible, celui de la Savoie (0,6 %), est importante, de 8,2 points.

**Figure 1 : Taux de départ départemental des agents civils de la fonction publique en 2012, 2016 et 2021**

en milliers

	2012			2016			2021		
	Effectifs 2011	Agents ay. changé de dépt	Taux de départ départemental (en %)	Effectifs 2015	Agents ay. changé de dépt	Taux de départ départemental (en %)	Effectifs 2020	Agents ay. changé de dépt	Taux de départ départemental (en %)
<b>FPE</b>	2 097,6	84,6	4,0	2 097,7	96,8	4,6	2 209,7	88,1	4,0
<i>dont Enseignants</i>	964,7	25,6	2,7	976,5	30,0	3,1	978,5	25,7	2,6
<i>dont Sécurité intérieure</i>	124,6	6,8	5,4	123,8	11,9	9,6	133,4	8,2	6,1
<b>FPT</b>	1 830,7	13,6	0,7	1 889,3	19,3	1,0	1 931,8	21,9	1,1
<i>dont Personnel administratif</i>	397,9	2,7	0,7	423,4	4,4	1,0	431,4	5,3	1,2
<i>dont Personnel technique</i>	808,9	2,3	0,3	841,6	5,8	0,7	855,5	4,5	0,5
<b>FPH</b>	1 129,4	22,0	2,0	1 163,3	24,5	2,1	1 207,0	30,0	2,5
<i>dont Personnel soignant</i>	708,6	7,5	1,1	730,0	7,2	1,0	760,4	10,7	1,4
<b>Total</b>	<b>5 057,7</b>	<b>120,3</b>	<b>2,4</b>	<b>5 150,3</b>	<b>140,6</b>	<b>2,7</b>	<b>5 348,5</b>	<b>140,0</b>	<b>2,6</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre, tous statuts, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte). Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des écoles et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

Lecture : En 2021, 2,6 % des enseignants présents au 31/12/2020 ont changé de département, soit 25 700 sur 978 500.

1. Essonne, Ille-et-Vilaine, Marne, Seine-Maritime, Yonne, Doubs, Dordogne, Gard.

Chez les surveillants, si l'on exclut le département où est implantée l'École nationale de l'administration pénitentiaire<sup>2</sup>, le taux de départ est ramené à 6,0% et l'amplitude entre le taux le plus élevé (16,1% des surveillants travaillant dans le Val-d'Oise fin 2020 ont changé de département d'affectation en 2021), et le plus faible (les Hautes-Pyrénées, 0,5%) est également importante, de 15,6 points.

### Seuls 0,5% des personnels techniques de la FPT ont changé de département en 2021

Dans la FPT, la mobilité interdépartementale est moins fréquente : cela peut s'expliquer par l'importance des échelons intra-départementaux dans le versant. En 2021, seuls 29% des agents civils qui ont changé d'établissement ont, ce faisant, également changé de département, contre 34% des agents mobiles de la FPE et 51% des agents mobiles la FPH.

La filière administrative représente, en 2020, 22% des agents de la FPT. Le taux de départ départemental est proche de celui du versant : 5 300 des agents de la filière ont changé de département en 2021, soit un taux de départ de 1,2%, contre 1,1% dans l'ensemble du versant. Depuis 2011, le taux de la filière est en hausse de 0,5 point, suivant la tendance du versant.

La filière technique représente, en 2020, 44% des agents du versant. Mais ses agents sont moins mobiles que les administratifs : seuls 0,5% des personnels ont changé de département en 2021 et, depuis 2012, le taux reste en dessous de 1% (il était seulement de 0,3% en 2012). Cette faible mobilité peut s'expliquer par l'importance de la part d'agents de catégorie C dans la filière technique (en 2021, 89%) par rapport à la filière administrative (en 2021, 58%). Un changement de lieu de travail, s'il s'accompagne d'un changement de domicile, peut générer des frais financiers ou de transaction que des primes ou des indemnités ou tout autre dispositif d'accompagnement ne suffisent pas à couvrir. Il s'agit là d'un obstacle à la mobilité important pour les agents les moins rémunérés.

L'amplitude entre le taux de départ départemental le plus fort et le taux le plus faible est de 3,4 points chez les

personnels administratifs, seulement de 1,5 point chez les personnels techniques.

### Une augmentation sur dix ans de la mobilité départementale dans la FPH

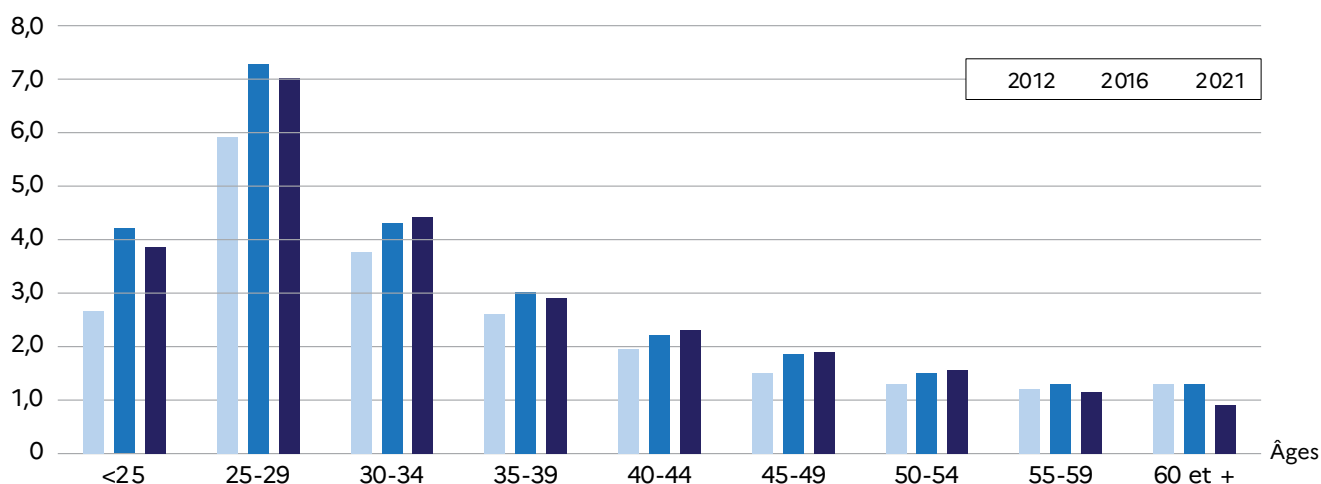
Dans la FPH, la filière soignante est sensiblement moins mobile que l'ensemble du versant : 10 700 de ses agents présents fin 2020 ont changé de département en 2021, soit un taux de départ de 1,4% pour la filière contre 2,5% pour le versant. Notons toutefois l'augmentation de ce taux sur la période (+0,3 point), qui peut être liée à des restructurations d'hôpital ou à des fermetures de maternité.

L'amplitude entre le taux de départ départemental le plus fort et le taux le plus faible est de 6,7 points. La Guadeloupe, les Pyrénées-Orientales, la Martinique, les Vosges et la Haute-Corse sont les départements dont les taux de départ sont les plus faibles, le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine, Paris, le Finistère et les Alpes-de-Haute-Provence ceux dont les taux de départ sont les plus élevés.

### La mobilité géographique concerne surtout les jeunes

Dans la fonction publique, le taux de mobilité départementale décroît avec l'âge et donc avec l'ancienneté (Figure 2). En 2021, ce taux est de 7,0% parmi les 25-29 ans et de moins de 2,0% à partir de 45 ans. Cela s'explique notamment par des effets de composition, les agents en contrat court étant généralement plus jeunes. De plus, en tant que moteur de l'acquisition des compétences, la mobilité, y compris géographique, est valorisée et encouragée en début de carrière. La décroissance avec l'âge concerne tous les métiers. Toutefois, en début de carrière, on observe des différences entre les profils de mobilité, essentiellement parce que la mobilité géographique des jeunes varie selon que l'entrée dans le métier est ou n'est pas assortie d'une formation initiale dans un département susceptible d'être différent du département d'affectation à la titularisation (stages des professeurs, écoles de police par exemple).

Figure 2 : Taux de départ départemental par tranches d'âge des agents civils de la fonction publique en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, tous statuts. France (hors Mayotte).  
Lecture : En 2021, 4,4 % des agents civils de la fonction publique ayant entre 30 et 34 ans et présents au 31/12/2020 ont changé de département.

## Forte mobilité des jeunes professeurs, surveillants et gardiens de la paix

En 2021, chez les enseignants (Figure 3), le taux de départ est de 11,0% chez les moins de 25 ans, de 8,3% chez les 25-29 ans, et de 4,8% chez les 30-34 ans, soit en moyenne 6,8% pour les moins de 34 ans. À partir de 40 ans, les taux passent sous la barre des 2,0%, soit en moyenne 1,6% pour les plus de 40 ans. Entre 2011 et 2016, les taux de départ sont en forte augmentation chez les moins de 25 ans (4,6% en 2011 et 9,5% en 2016) et plus modérée chez les 25-29 ans (8,1% en 2011 et 10,1% en 2016). La hausse des recrutements des années 2011-2020, avec un pic en 2014, joue davantage sur la mobilité départementale des plus jeunes. Ainsi, entre 2011 et 2016, les effectifs d'agents mobiles ont fortement augmenté chez les moins de 25 ans, passant de 900 à 2 300. L'augmentation est moindre chez les 25-29 ans (6 800 enseignants mobiles en 2011, 7 300 en 2016).

Chez les professeurs certifiés et agrégés, le taux de départ départemental est élevé avant 34 ans. En 2021, 28,5% des moins de 25 ans ont changé de département, 16,3% des 25-29 ans et encore 7,2% des 30-34 ans. Le taux décroît fortement ensuite et reste en dessous de 2,0% après 45 ans. À tous les âges, les professeurs des écoles sont moins mobiles que l'ensemble de leurs collègues enseignants. En 2021, leur taux de départ départemental est au plus à 1,8% quand ils sont âgés de 25 à 34 ans. Depuis 2012, ce taux baisse à tous les âges avant 44 ans.

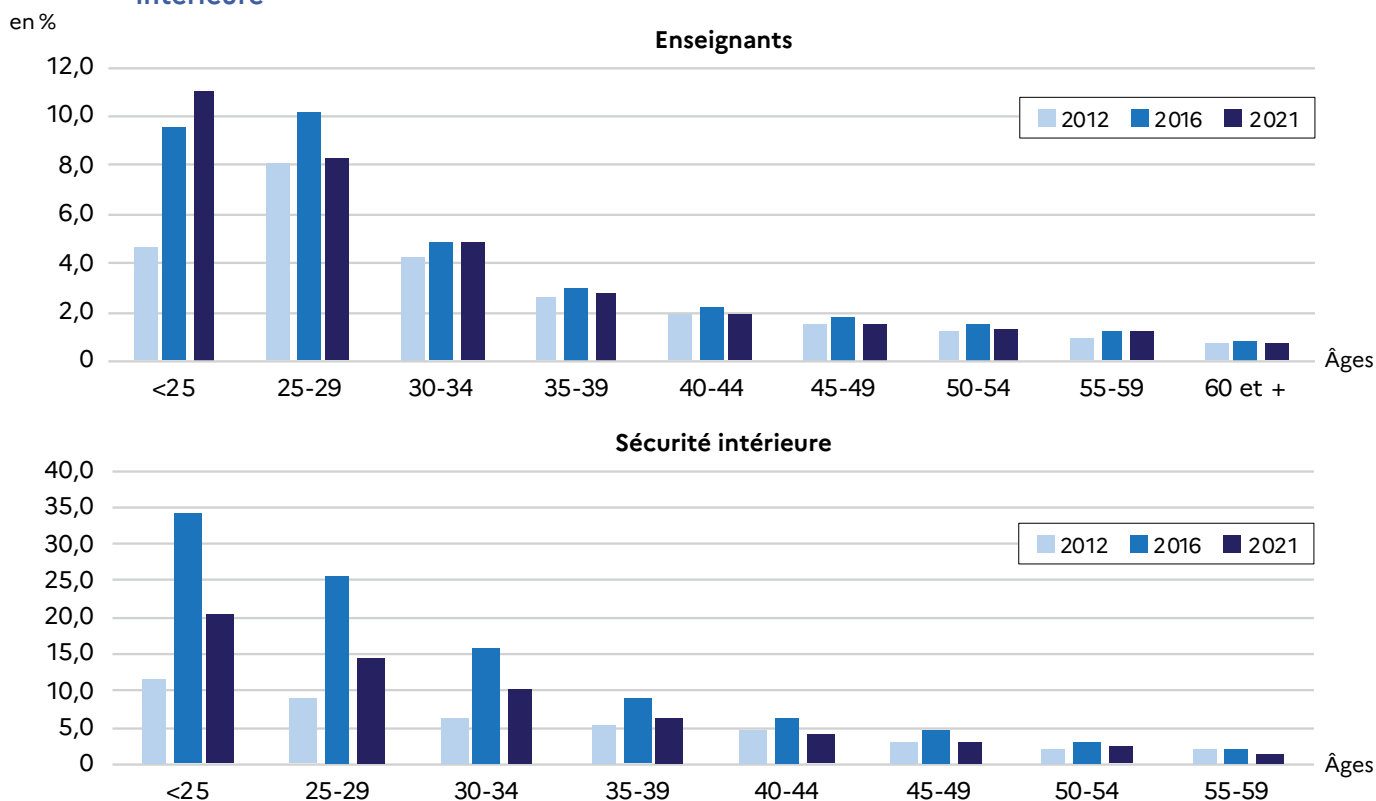
Parmi les personnels de la sécurité intérieure, la mobilité est forte aux jeunes âges. En 2021, 20,6% des moins de

25 ans ont changé de département, 14,6% des 25-29 ans et encore 10,2% des 30-34 ans, soit en moyenne 12,2% pour les moins de 34 ans. Ensuite, les taux de départ diminuent de façon monotone : entre 45 et 49 ans, 3,2% des agents ont changé de département, et 2,4% entre 50 et 54 ans, soit en moyenne 3,1% pour les plus de 40 ans. L'année 2016 se distingue avec des taux de départ aux jeunes âges particulièrement élevés : 34,1% des moins de 25 ans ont changé de département d'affectation dans l'année, 25,5% des 25-29 ans et 15,8% des 30-34 ans. La forte hausse des recrutements des personnels de sécurité intérieure entre 2010 et 2015 (450 postes offerts aux concours externe et interne de gardien de la paix en 2010, 2 925 en 2015<sup>3</sup>) a entraîné une augmentation de la mobilité des jeunes élèves à la fin de l'année de formation, le nombre et l'implantation des écoles restant les mêmes.

## Dans la FPT et la FPH, moins de 3% des jeunes ont changé de département en 2021

Le pic de mobilité départementale en 2021 parmi les personnels administratifs de la FPT se situe entre 25 et 29 ans, avec un taux de départ de 2,4% (Figure 4), bien en dessous, de 14 points, de celui des professeurs agrégés et certifiés aux mêmes âges, et de 12 points plus bas que celui des jeunes de la sécurité intérieure. Ensuite les taux décroissent avec l'âge de façon régulière. Fait notable, depuis 2012, ces taux sont en augmentation constante dans toutes les tranches d'âge.

Figure 3 : Taux de départ départemental par tranches d'âge des enseignants et du personnel de la sécurité intérieure



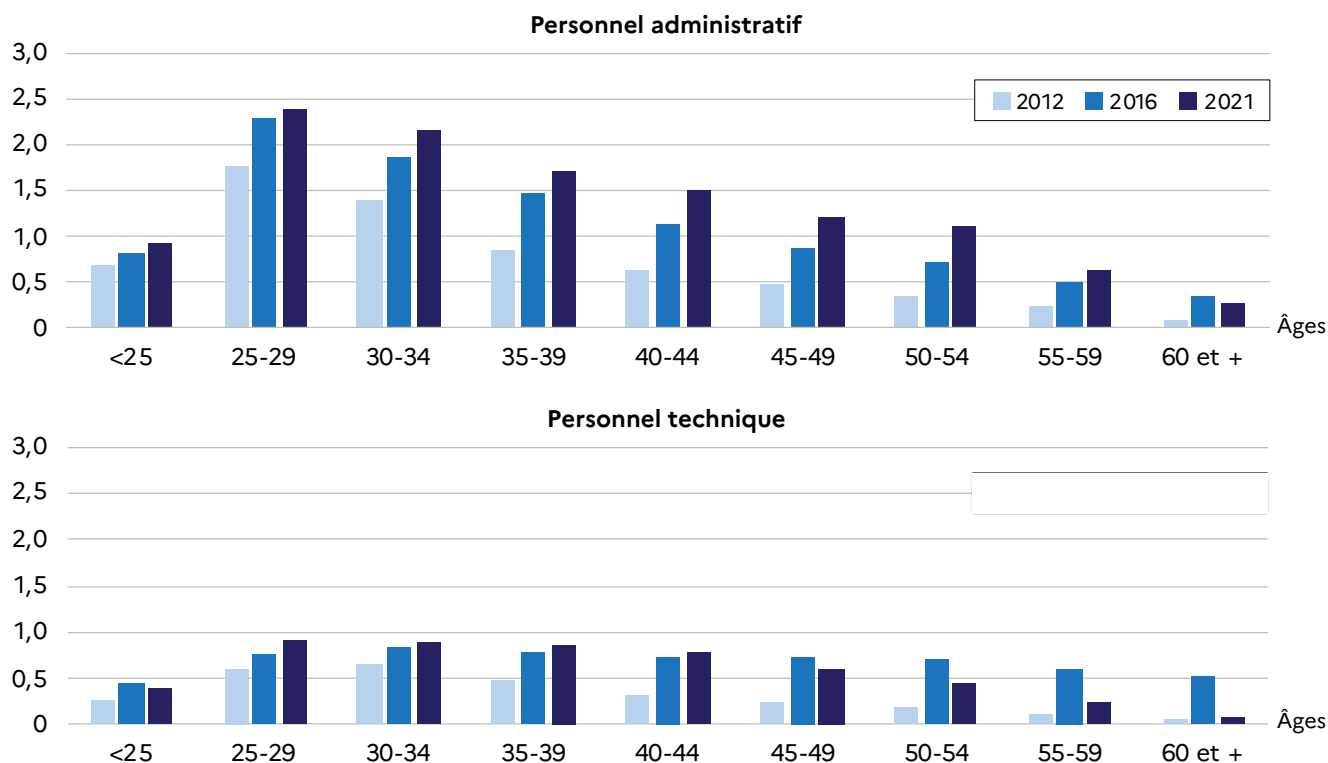
Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2021, 4,8% des enseignants ayant entre 30 et 34 ans et présents au 31/12/2020 ont changé de département.

3. Arrêtés du 1<sup>er</sup> mars 2011 fixant au titre de l'année 2010 le nombre de postes offerts aux différents concours de gardien de la paix de la police nationale et du 3 septembre 2015 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts aux différents concours de gardien de la paix de la police nationale.

Figure 4 : Taux de départ départemental par tranches d'âge des filières administratives et techniques de la FPT en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2021, 2,1 % des personnels administratifs de la fonction publique territoriale ayant entre 30 et 34 ans et présents au 31/12/2020 ont changé de département.

Chez les personnels techniques, les taux sont encore plus bas, quelle que soit la tranche d'âge : en 2021, 0,9 % des agents de 25-29 ans ont changé de département, et moins de 0,5 % après 50 ans. La distribution par âge est également plus plate que celle des personnels administratifs, en particulier en 2016. Notons toutefois une augmentation du taux de mobilité depuis 2011, à tous les âges, même si ces taux restent faibles.

Chez les personnels soignants de la FPH (Figure 5), le taux de départ par âge en 2021 passe de 2,6 % chez les 25-29 ans à 0,8 % chez les 55-59 ans. Il augmente à tous les âges par rapport aux taux de départ observés en 2012 et 2016.

### La proximité de la mer ralentit la mobilité géographique

Dans la fonction publique prise dans son ensemble, les écarts entre les taux de départ départementaux peuvent être importants, de 0,8 % pour La Réunion (seuls 0,8 % des effectifs d'agents publics civils présents fin 2020 ont quitté le département en 2021) à 6,2 % pour le Lot-et-Garonne. De façon générale, les agents des départements ayant une frontière maritime semblent particulièrement « captifs » : peu d'agents quittent la Côte-d'Azur, le littoral Atlantique, la Corse et les DOM, par contraste avec les départements de l'Île-de-France (Figure 6). Pour compléter l'analyse, on mobilise le taux d'arrivée départemental (Source, méthode et définitions).

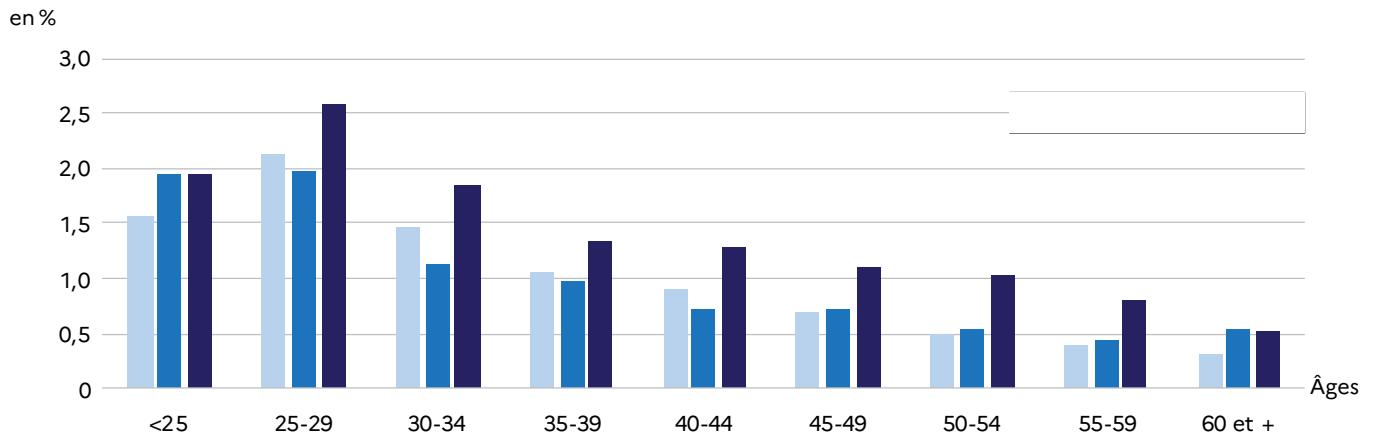
L'amplitude des écarts entre les taux d'arrivée est du même ordre que celle des taux de départ, de 1,4 % pour le Nord (en 2021, 1,4 % des effectifs sont entrés dans le département) à 6,6 % pour les Vosges.

Nombre de départements ayant une frontière maritime se distinguent par des taux de départ et d'arrivée relativement faibles. C'est le cas de la Seine-Maritime, du Calvados, de la Manche, de la Loire-Atlantique, des Pyrénées-Orientales, des Bouches-du-Rhône, du Var, et des Alpes-Maritimes, de la Corse et les départements d'outre-mer. Un certain nombre de départements frontaliers sont également à ranger dans la même catégorie, avec des taux de départ et d'arrivée relativement faibles : le Nord, le Pas-de-Calais, la Moselle, le Bas et le Haut-Rhin, les Vosges.

À l'opposé, les départements de la région Île-de-France, avec des taux de départ et d'arrivée élevés, connaissent à la fois un fort renouvellement du personnel public mais également un besoin constant en termes d'effectifs. La région réunit les services centraux des ministères, de nombreuses administrations et de grands centres hospitaliers, l'emploi public y est concentré et elle offre un plus grand choix de postes.

Certains départements en revanche ont des taux de départ élevés sans pour autant que leurs taux d'arrivée soient parmi les plus élevés : à l'est la Marne, la Meuse, la Côte-d'Or, l'Yonne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle ; au sud, les Alpes-de-Haute-Provence, et à l'ouest la Gironde.

**Figure 5 : Taux de départ départemental par tranches d'âge de la filière soignante de la FPH**



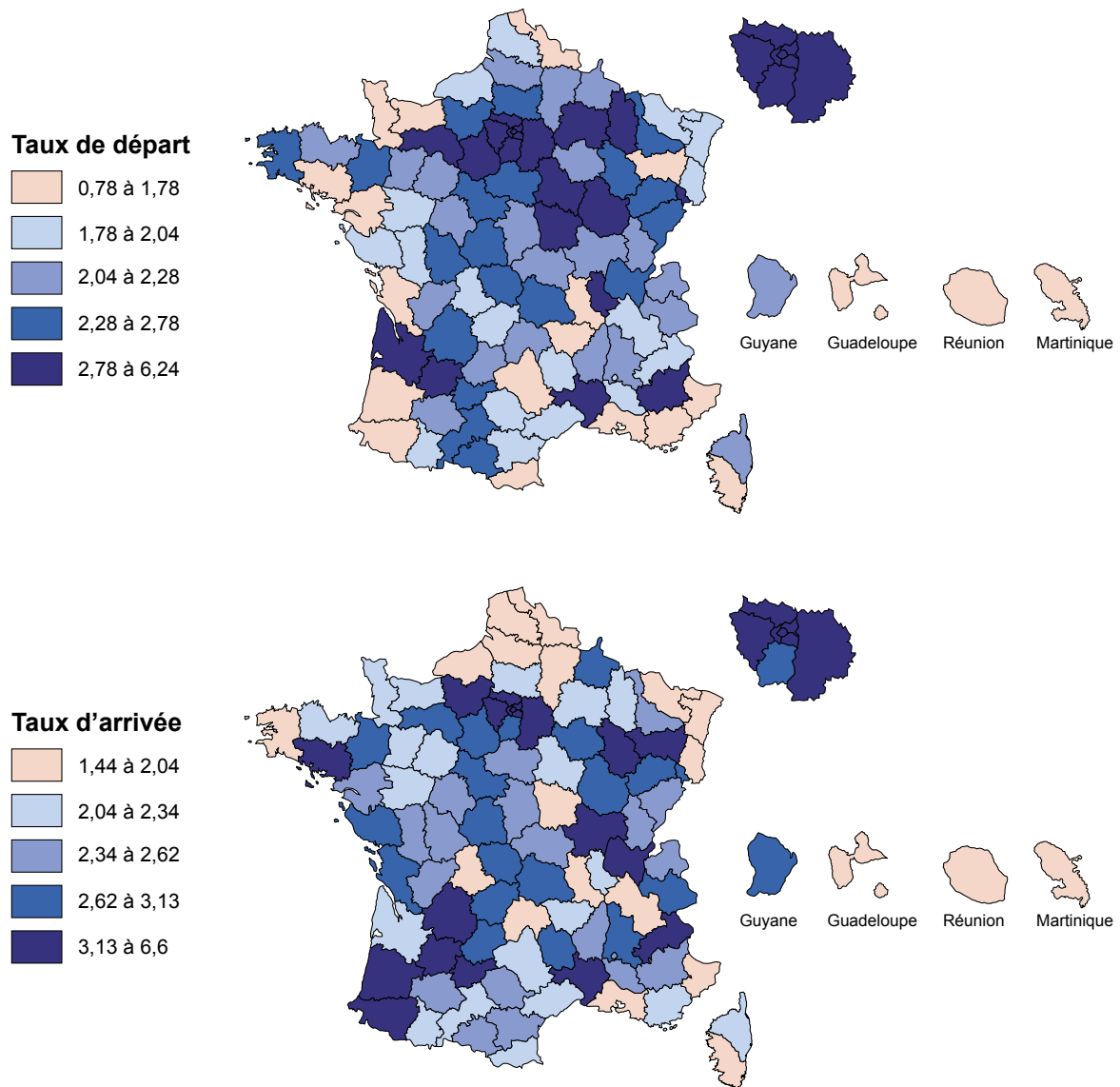
Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2021, 1,8 % des personnels soignants de la fonction publique hospitalière ayant entre 30 et 34 ans et présents au 31/12/2020 ont changé de département.

**Figure 6 : Taux de départ et d'arrivée par département en 2021 des agents civils de la fonction publique**

en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, tous statuts. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2021, 1,6 % des agents civils de la fonction publique, présents dans le département du Nord au 31/12/2020, ont quitté le département et 1,4 % des agents civils qui n'étaient pas dans les effectifs au 31/12/2020 y sont entrés.

### Source, méthode et définitions

#### Source

Cette étude porte sur la mobilité individuelle géographique des agents civils, tous statuts confondus, hors contrats aidés, des trois versants de la fonction publique. La mobilité géographique correspond à un changement de département d'affectation d'une année sur l'autre. L'analyse porte sur les années 2011-2012, 2015-2016 et 2020-2021. Elle s'appuie sur les **données issues du système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee à partir de 2009, et qui recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Un agent est caractérisé par son poste principal au 31 décembre. Chaque année, un nombre important d'agents titulaires entrent et sortent de la fonction publique de l'État. Si cette mobilité spécifique n'est pas étudiée ici, elle est tout de même intégrée à l'analyse puisqu'elle a un impact sur l'offre de mobilité offerte aux agents en place. Le **champ géographique est la France hors Mayotte**.

#### Méthode

Le taux de départ départemental de l'année n est défini comme le ratio entre les effectifs des agents qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/n-1, ont changé de département d'affectation l'année n et les effectifs totaux au 31/12/n-1. Le taux d'arrivée départemental de l'année n est défini comme le ratio entre les effectifs des agents qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/n, ont changé de département d'affectation l'année n-1 et les effectifs totaux au 31/12/n.

#### Définitions

La mobilité départementale annuelle concerne un nombre réduit d'agents. En conséquence l'analyse par métiers retient cinq grands groupes : pour la fonction publique de l'État, les enseignants (identifiés avec les codes PCS 2003) et les personnels de la sécurité intérieure (gardiens de la paix, brigadiers et surveillants de l'administration pénitentiaire) ; pour la fonction publique territoriale, les personnels administratifs (administrateurs, attachés, rédacteurs, adjoints administratifs territoriaux, secrétaires de mairie et autres emplois administratifs et emplois fonctionnels) et les personnels techniques (ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints techniques territoriaux et adjoints techniques des établissements d'enseignement et autres emplois techniques et emplois fonctionnels) ; pour la fonction publique hospitalière, les personnels soignants (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues, personnels encadrant du personnel soignant). Les élèves et/ou fonctionnaires stagiaires sont intégrés à l'analyse.

### Pour en savoir plus

- Colin S. et Godefroy P. (2023), « Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021 », Dossier du Rapport annuel, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique DGAFP.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2023>

- Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023, DEPP.

<https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2022-2023-379668>

**S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique**

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>

Plus d'informations sur  
[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques  
et des systèmes d'information (SDessi)  
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**  
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**  
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 44  
ISSN : 2267-6570



STATISTIQUE  
PUBLIQUE La SDessi fait partie  
du Service statistique  
public piloté par l'Insee.